

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

PARTICIPATION
DE LA FRANCE
AU DÉSENDETTEMENT
DE LA GRÈCE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

Mission

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENDETTEMENT DE LA GRÈCE	7
Présentation du compte	8
Présentation stratégique de la mission	9
Équilibre du compte et évaluation des recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	12

Programme 795

VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS	15
Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	17
Justification au premier euro	20
<i>Éléments transversaux au programme</i>	20
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	21
<i>Justification par action</i>	23
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre.....	23
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP.....	23

Programme 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE	25
Présentation stratégique du projet annuel de performances	26
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	27
Justification au premier euro	29
<i>Éléments transversaux au programme</i>	29
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	30
<i>Justification par action</i>	31
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France.....	31

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE

PRÉSENTATION DU COMPTE

■ TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012, article 21.

Loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013, article 1.

Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, article 91.

■ OBJET

Le compte, ouvert depuis le 1er septembre 2012, retrace :

1° En recettes : le produit de la contribution spéciale versée par la Banque de France au titre de la restitution des revenus qu'elle a perçus sur les titres grecs ;

2° En dépenses :

- a) le versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus mentionnés au 1°;
- b) des rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

Cette mission est composée de deux programmes :

- le programme 795 retrace les versements de la France au compte intermédiaire du Mécanisme européen de stabilité (MES) en vue de la rétrocession à la Grèce des revenus perçus sur les titres grecs acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes *Security Market Program* (SMP) et *Agreement on Net Financial Assets* (ANFA), débutés en 2012. Le dispositif de rétrocession ayant été réactivé par l'Eurogroupe en 2018, les versements à la Grèce sont effectués depuis 2019 sur la base d'une chronique de décaissements actualisée. Les rétrocessions devraient être opérées jusqu'en 2022 ;
- le programme 796 est le support à l'éventuelle rétrocession à la Banque de France des revenus tirés de la détention de titres grecs, qui n'auraient pas été rétrocédés à la Grèce dans l'hypothèse où elle ne remplirait pas les conditions de l'accord de l'Eurogroupe de juin 2018. Aucun mouvement en AE ni en CP n'a été observé sur ce programme jusqu'à présent.

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
795 - Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs		0	98 900 000	
796 - Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		0	0	
Total		0	98 900 000	-98 900 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2021	PLF 2022
01 - Produit des contributions de la Banque de France	132 770 000	0
Total	132 770 000	0

La Banque de France s'est engagée, dans une première convention signée le 3 mai 2012 avec le ministre de l'économie et des finances, à verser à l'État la somme de 754,3 M€ pour la période 2012-2020. Cette somme a été intégralement versée en 2012 et 2013 : 198,7 M€ en 2012 et le solde de 555,6 M€ en 2013. Il s'agissait de la restitution des revenus qu'elle a perçus sur les titres grecs détenus en compte propre (programme dit ANFA).

Dans une deuxième convention, signée le 26 juin 2013 avec le ministre de l'économie et des finances, elle s'est également engagée à verser à l'État le montant décidé par l'Eurogroupe le 26 novembre 2012, soit 2,1 Md€, par tranches annuelles. Les versements pour les années 2017 et 2018 ont été, respectivement, de 183 M€ et 148 M€.

En vertu de la nouvelle convention signée le 13 mai 2019, la Banque de France a versé à l'État la somme de 116,9 M€ en 2019, de 84,1 M€ en 2020 et de 132,8 M€ en 2021. Ces sommes correspondent à la restitution des revenus perçus sur les titres grecs détenus au titre du programme pour les marchés de titres (programme dit SMP).

Depuis 2014, seul le programme SMP donne donc lieu à la perception de recettes. Pour 2022, aucune recette n'est prévue.

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Programme ou type de dépense	AE CP	2021			2022	
		PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs		117 950 000	117 950 000		117 950 000	98 900 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		117 950 000	117 950 000		117 950 000	98 900 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0		0	0	
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0		0	0	
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0		0	0	
Total pour la mission	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0		0	0	
Total pour la mission	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15
dont :						
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	0	0		117 950 000	98 900 000	-16,15

PROGRAMME 795

**VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET
ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Emmanuel MOULIN**

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – *Agreement on Net Financial Assets*), soit au titre du programme pour les marchés de titres (SMP – *Security Market Programme*, programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 01 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020.

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reversent aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du programme SMP, au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France). Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect, par l'État grec, de ses engagements dans le cadre de son programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement, de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque et à son potentiel de croissance.

Ces versements annuels se font comptablement en affectation du résultat de la Banque de France, et sont donc susceptibles d'avoir un impact négatif sur le dividende versé par la Banque de France à l'État.

L'absence de conclusion de la 5^{ème} revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017, sous réserve que la Grèce remplisse les conditions fixées sur la période post-programme. Les revenus seront reversés à la Grèce deux fois par an, depuis le compte dédié du MES, par tranches d'égal montant, jusqu'en 2022. La mise en œuvre des conditions nécessaires aux rétrocessions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique à la Grèce depuis le 31 août 2018.

Deux lettres d'instruction au MES, relatives aux revenus SMP et ANFA, visent à mettre en œuvre l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Ces dernières présentent les chroniques actualisées des montants devant être transférés jusqu'en 2022 par les États membres au MES. Le MES rétrocédera ensuite ces montants, par tranches, et sur autorisation de l'Eurogroupe, donnée sur la base des conclusions des missions de surveillance des institutions.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0
Total	0	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	98 900 000	0
Total	98 900 000	0

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP prévus en 2021
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0
Total	0	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP prévus en 2021
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	117 950 000	0
Total	117 950 000	0

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	0	117 950 000	98 900 000	0
Transferts aux autres collectivités	0	0	0	117 950 000	98 900 000	0
Total	0	0	0	117 950 000	98 900 000	0

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0	0	0	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000
Total	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
342 070 000	0	0	243 170 000	98 900 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
98 900 000	98 900 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	98 900 000	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA, qui avait expiré en 2015 avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015), a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Les versements à la Grèce ont en conséquence repris en 2019.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Au regard du nouvel échéancier de paiement communiqué en annexe aux lettres d'instruction du MES relatives aux revenus du programme pour les marchés de titre (SMP) et sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA), signées le 14 février 2019 :

- les CP demandés pour 2022 et les reports entrants couvrent les dépenses prévues au titre du programme SMP en 2022, toutes engagées antérieurement en 2020 ;
- Aucune ouverture n'est prévue au titre du programme ANFA, les AE nécessaires à la couverture des besoins sur la période 2019-2022 ayant été ouvertes en 2019 et les CP reportés annuellement pour procéder aux décaissements.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %

01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Pour le programme ANFA, à la suite de l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 et de la lettre d'instruction du MES en découlant, il a été décidé d'engager en 2019 l'ensemble des AE nécessaires à la couverture des besoins pluriannuels jusqu'en 2021 soit 49,3 M€, et de reporter annuellement les crédits de paiement nécessaires aux décaissements.

En 2022, il n'est pas nécessaire de procéder à une ouverture de crédits de paiement.

ACTION %

02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	98 900 000	98 900 000	0

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de la restitution à la Grèce des revenus perçus par la Banque de France, au titre des profits tirés des obligations grecques détenues dans le cadre du programme SMP, et reversés à l'État. Consécutivement à la réactivation du dispositif de rétrocession, un nouvel échéancier de paiement a été communiqué en annexe des lettres d'instruction du MES relatives aux revenus des programmes SMP et ANFA, en date du 14 février 2019.

En 2020, 480,6 M€ d'autorisations d'engagement ont été ouvertes pour permettre de couvrir les besoins jusqu'en 2022. Les crédits de paiement sont ouverts annuellement en fonction des besoins, soit 98,9 M€ en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		98 900 000
Transferts aux autres collectivités		98 900 000
Total		98 900 000

PROGRAMME 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 796 : Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Le plan de désendettement de la Grèce adopté le 21 juillet 2011 et mis en œuvre le 20 février 2012 prévoit en contrepartie de l'aide financière apportée à la Grèce un certain nombre de conditions d'exécution à la charge de cette dernière.

Dans le cas où celles-ci ne seraient plus réunies, il y aurait lieu de revoir les conditions dans lesquelles la France rétrocède à la Grèce les revenus tirés des titres détenus par la Banque de France en compte propre et dans le cadre du programme pour les marchés de titres.

Les articles 2 des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 prévoient que « *le dispositif sera revu dans l'hypothèse d'une rupture par la Grèce des conditions contractuelles fixées par le plan, ou d'une restructuration des titres détenus par la Banque de France ou de l'annonce par le Fonds monétaire international et/ou de l'Union européenne de l'interruption de leur soutien financier en raison d'une rupture par la Grèce des conditions qui y sont attachées* ».

Ce programme met en œuvre cette clause de rendez-vous, en permettant, le cas échéant, le reversement à la Banque de France de tout ou partie des sommes versées au compte d'affectation spéciale par la Banque de France dans l'hypothèse d'une révision dans ce sens des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013. Le présent programme serait alors doté des crédits nécessaires au reversement à la Banque de France des montants agréés.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0
Total	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0
Total	0

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %**01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

La renégociation des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 opérée en 2019 ne prévoit pas de rétrocession de trop perçus à la Banque de France en 2022.